



PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 10 octobre à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : chemin du Nibi (lot : 5 090 697)**


Demande de dérogation mineure (2023-0372) au chemin Nibi (5 090 697) qui a pour objet d'autoriser en zone REC-10:

- L'emplacement du garage qui serait à 1.19 mètre de la ligne latérale au lieu de 3 mètres prescrit.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 à l'article 8.3.1 d)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 10 octobre 2023.

Donné à Ferme-Neuve, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 20 septembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 20 septembre 2023.

  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---